

Dans les années 1990, le ministère de la Jeunesse et des Sports se saisit de la question de l'histoire et des archives du secteur, sous l'impulsion de Joël Balavoine et Denise Barriolade. L'intérêt se porte d'abord sur l'histoire de l'action ministérielle depuis 1945 : il se traduit par un rapport sur les instructeurs et les stages de réalisation en 1995¹ et le colloque « Éducation populaire ou la culture en action² » en 1996.

La réflexion se déporte ensuite naturellement vers la mémoire des associations et des militants : la préfiguration du Pajep prend forme en 1997 par la rencontre entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le monde de la recherche (les historiens Françoise Tétard, Mathias Gardet et Philippe Jessu, également directeur adjoint du Fonjep), le réseau des archives (les Archives du Val-de-Marne et la Direction des Archives de France du ministère de la Culture) et le monde associatif (les représentants des MJC, des centres sociaux et des Ceméa).

Les mouvements et réseaux d'éducation populaire se regroupent pour créer l'Adajep, dont les statuts sont déposés le 5 décembre 1998, dans le but d'appuyer la création d'un dispositif de collecte d'archives privées³ et de rassembler les associations ou personnes physiques souhaitant ou ayant entamé le dépôt de leurs archives au futur Pôle des archives de jeunesse et d'éducation populaire. Le pôle, lui, est créé par la signature de la convention du 16 juin 1999 entre l'Adajep, le ministère de la Culture, le ministère de la Jeunesse et des Sports et le Conseil général du Val-de-Marne.

L'Adajep, partenaire à part entière, aspire à maintenir un lien avec les archives déposées et à prendre sa part à la sensibilisation, au repérage, à l'identification, à l'exploitation et à la valorisation de ces archives auprès du plus grand nombre. Vecteur d'articulation entre les professionnels des archives et le monde associatif, elle met au service du pôle son savoir-faire et sa connaissance unique du maillage passé et présent du secteur. Elle est intimement liée au Pajep tout en ayant sa propre existence et en poursuivant des objectifs propres. Elle représente le secteur privé au sein des instances du Pajep (commission des entrées des fonds et comité scientifique).

¹ Franck LEPAGE, Les stages de réalisation, 1994-1995. Histoire et modernité d'un dispositif original d'intervention culturelle du ministère de la Jeunesse et des Sports, 1994-1995.

² « L'Éducation populaire ou la Culture en actions : les stages de réalisation, cinquante ans d'aventure artistique ».

³ Par opposition aux archives publiques émanant des administrations nationales, déconcentrées et décentralisées, les archives privées sont tous les documents, quels que soient leur forme, leur lieu de conservation, leur nature ou leur support émanant des personnes de droit privé : associations, syndicats, fondations, personnes physiques, entreprises, etc. Ces archives sont d'intérêt public et permettent d'enrichir la mémoire et l'histoire nationales.

Annexe

Organisation du Pajep

Les membres signataires de la convention du Pajep « reconnaissant l'importance scientifique, patrimoniale et sociale des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire de portée nationale ainsi que des personnalités et militants liés à ces mouvements et décident de coopérer à leur sauvegarde et leur mise en valeur » (préambule de la convention).

